

ASSEMBLÉE NATIONALE
10 mai 2024

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 4038

présenté par
Mme Thomin

ARTICLE PREMIER

À l’alinéa 5, après le mot :

« revenu »

insérer les mots :

« et la juste rémunération ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à introduire dans le texte la notion de juste rémunération des agriculteurs et des actifs agricoles.

La juste rémunération des agriculteurs et des actifs agricoles est le moyen de pérenniser leur activité et donc de pérenniser la production française.